

Battons-nous pour la défense de notre cadre de vie !

■ Le Raincy est une petite ville équilibrée et agréable, qui se distingue des communes alentours par la taille des terrains de ses pavillons et dont les habitants représentent harmonieusement toutes les classes sociales.

Nous sommes déterminés à nous battre pour qu'il reste agréable.

Malheureusement, cette harmonie est menacée de l'extérieur et de l'intérieur.

Les Carrières de Gagny :

■ A proximité du Raincy, sur 14 hectares, le Sous-Préfet du Raincy a négocié avec le propriétaire de ces anciennes carrières et les Maires du Raincy et de Gagny la construction de 2000 logements soit plus de 5000 personnes alors qu'il n'y a pas de voies de communications ni de transports en commun.

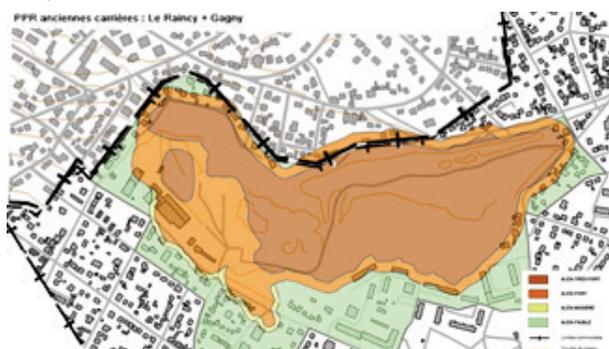


Sous prétexte de financer la sécurisation et la dépollution de ce site, le Sous-Préfet a avoué en réunion publique qu'il mettait en place le schéma directeur qui impose la densification de la métropole de Paris.

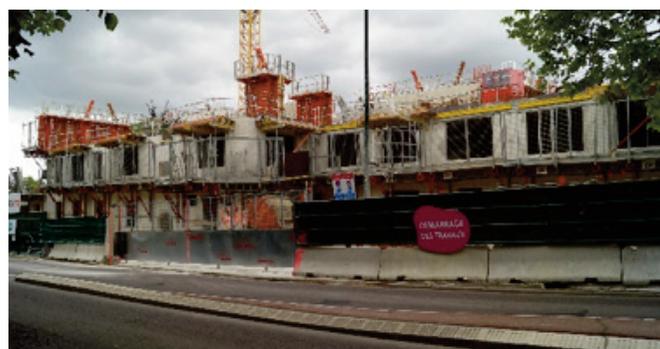
Dans le passé, l'urbanisation incontrôlée de Clichy-sous-Bois a montré ce que pouvait donner une densification enclavée.

Alors que la presse explique que les inégalités se creusent en Ile de France et que les zones de pauvreté se concentrent en Seine-Saint-Denis, il devient urgent de cesser la densification à l'Est et d'y rétablir des poumons verts.

Nous avons été les premiers à alerter sur ce sujet au Raincy



La bétonisation du Raincy :



■ Alors que Monsieur Genestier lors de la campagne électorale avait souhaité la réhabilitation du Collège Corot et la mise en place d'un projet mettant en valeur le bâtiment existant Place Thiers, on assiste à l'édification d'un énorme projet par un promoteur à qui le terrain a été vendu en toute opacité, avec le concours d'un intermédiaire, à un prix inférieur au prix du marché, ce qui a entraîné une baisse de la valeur au mètre carré de l'immobilier raincéen.



La multiplication des projets collectifs devient préoccupante surtout lorsqu'on entend parler d'implantations dans la zone pavillonnaire par regroupement de parcelles.

La Loi SRU : toujours plus de logements sociaux dans les zones pavillonnaires :

■ La densification est d'autant plus inquiétante que la plupart des projets collectifs constituent des immeubles entièrement dévolus au parc social.

Alors que nous souhaitons imposer 30 % de logements aidés aux constructions collectives privées et n'imposer 100 % de logements sociaux que pour améliorer l'habitat dégradé du centre-ville, la plupart des nouveaux permis de construire accordés par la municipalité actuelle l'ont été pour des opérateurs HLM (allée du Télégraphe, avenue Thiers...). De plus, certains immeubles ont été acquis par ces opérateurs sociaux, dans la zone pavillonnaire (boulevard de l'Ouest, allée Wéléda...).

Le comble est qu'alors que le Maire semble aller au-delà des désirs de la Préfecture, celle-ci lui a retiré le droit de préemption et le droit de désignation de locataires.

Notre priorité est de mettre en place une politique mesurée en matière de logements sociaux pour préserver le seul quartier résidentiel de l'Est parisien et le caractère pavillonnaire de notre Ville.

Nous souhaitons exiger que les seuils soient calculés au niveau de l'Etablissement Public Territorial (EPT).

En effet, les compétences d'urbanisme ont été transférées à cet établissement public qui regroupe les 14 villes du secteur et qui respecte les seuils de la Loi SRU.

Qui sommes-nous ?

Pierre-Marie SALLE, Marjorie MORISE et Franck AMSELLEM,
les élus groupe Union Pour Le Raincy,
toujours attentifs aux intérêts des raincéens.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire part de vos préoccupations.



Union Pour Le Raincy

1 allée du Jardin Anglais – 93340 LE RAINCY

Retrouvez-nous sur Internet : <http://unionpourleraincy.wordpress.com/>

<https://www.facebook.com/lesrepublicainsleraincy/>

Pour nous contacter : unionpourleraincy@gmail.com